

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENs Natasha, LABAERE Cynthia, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme PARMENTIER Isabelle à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. ARSCHOOT Dominique à Mme DUPONT Valérie
M. BAILLY Claude à M. DEWAILLY Bruno
M. DUCATEZ Marc à M. POULLIER Bernard

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N° 5

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif – Catégorie C – à temps complet

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 22

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 octobre 2022

Date de réception en préfecture : 28 octobre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 octobre 2022

N° 5

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif – Catégorie C - à temps complet

Préambule

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de service dans le service des Ressources Humaines, il a été convenu de créer un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

M. Bruno DEWAILLY, Adjoint, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps complet pour les besoins du service « Ressources Humaines».

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou un éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

L'agent affecté à cet emploi sera notamment chargé des fonctions suivantes :

- Mise en place la politique des ressources humaines de la collectivité en lien avec le DGS. Anime et évalue sa mise en œuvre.
- Contribue à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant l'autorité territoriale et le cas échéant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.

Le déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois concerné.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 13 octobre 2022,

Considérant le tableau des emplois de la commune adopté en séance du conseil municipal le 6 avril 2022,

Considérant la nécessité de recruter un agent au service « Ressources Humaines »,

Considérant l'avis favorable du 19 octobre 2022 émis par le comité technique sur cette organisation,

Ayant entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE CREER** un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois en conséquence,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

